ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 1121

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond d'emploi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine passe de 84 ETP en 2012 à 83 ETP en 2013, celui de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances baisse de trois postes passant de 118 ETP à 115. Le plafond d'emploi du Secrétariat général du comité interministériel des villes et le nombre d'emploi de délégués du préfet pour 2013 n'ont pas encore été fixés à ce jour.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1121
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Ville
Ministère attributaire : Ville

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juillet 2012, page 4414
Réponse publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5587